

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17383

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Insertion par l'activité économique : convention avec l'association La ficelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport est formulée par une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit d'une action d'accompagnement socioprofessionnel dénommé « tutorat » qui permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle, d'acquérir une expérience professionnelle, puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n° 258 de la Commission permanente du 29 juin 2007. Un atelier ou chantier d'insertion (ACI) est un des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Dans ce cadre, le Département finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (BRSA) recrutés sur l'action pour un montant de 3 500 € an/ par poste. Par ailleurs, il participe, avec l'État, au financement de leurs salaires à hauteur de 88 % du montant du RSA.

Ce rapport concerne le financement d'un chantier d'insertion, décrit en détail dans le tableau annexé, permettant aux BRSA d'acquérir un savoir-faire dans les métiers de la couture industrielle pour un total de 3 postes BRSA, soit un montant de 10 500 €

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, le chantier débutera par la fabrication de masques et de blouses pour répondre à l'urgence des besoins.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

